Santé Québec Mauricie-et-Centre-du-Québec – Universitaire

PAR COURRIEL

Le 19 juin 2026

Aux responsables :

- Des municipalités
- Des milieux scolaires
- Des milieux de garde
- Des camps de jour et camps de vacances
- Des groupes de loisirs et communautaire

Objet : Augmentation du nombre de municipalités à risque de la maladie de Lyme en Mauricie et au Centre-du-Québec

Madame, Monsieur,

Les tiques infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme sont maintenant présentes dans plusieurs municipalités en Mauricie-Centre-du-Québec. Pendant l'été, il est important de rester vigilant pour prévenir les maladies transmises non seulement par les moustiques, mais aussi par les tiques ! D'ailleurs, en 2025, la Mauricie et le Centre-du-Québec a connu une augmentation du nombre de personnes atteintes de la maladie de Lyme.

Les tiques vivent dans les forêts, les boisés et les herbes hautes, mais aussi dans les jardins, les aménagements paysagers et les amas de feuilles mortes.

Certaines personnes sont plus à risque d'être en contact avec des tiques, telles que :

· Les enfants, comme ceux qui fréquentent les camps de jour ;
· Les personnes qui entretiennent leur terrain ou qui pratiquent des activités de plein air ;
· Les travailleurs qui passent beaucoup de temps à l'extérieur, comme certains employés municipaux.

Cette année, plusieurs municipalités sont nouvellement considérées comme endémiques dans notre région, c'est-à-dire que le risque d'attraper la maladie de Lyme y est élevé. Nous vous invitons à consulter la carte des zones à risque élevé (zone endémique) à l'adresse suivante, afin de connaître le niveau de risque associé à votre municipalité.

Centre administratif des ursulines
786 rue des ursulines
Trois-Rivières. Québec, G9A 5B5

Même si votre municipalité ne fait pas parti des zones endémiques, il existe tout de même un risque de présence de tiques infectées pouvant transmettre la maladie de Lyme partout dans la province. Il est donc recommandé d'appliquer les mesures de prévention, peu importe l'endroit où vous vous trouvez.

Après une piqûre, un traitement préventif peut être offert en pharmacie pour les personnes ayant été mordues dans une zone endémique. C'est ce qu'on appelle de la prophylaxie post-exposition (PPE). Les critères d'accès à la PPE sont :

1) La tique est accrochée depuis 24h ou plus ;

2) La tique a été retirée depuis moins de 72h et la piqûre a eu lieu dans une zone endémique ;

3) Il n'y a pas de contre-indication à la prescription de l'antibiotique par le pharmacien.

CONSEILS DE PRÉVENTION

Vous êtes invité à rappeler à vos citoyennes et citoyens, aux enfants et à vos travailleuses et travailleurs extérieurs les consignes de prévention tel que :

- Marchez de préférence dans les sentiers et évitez les herbes hautes ;

- Utiliser un chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine sur les parties exposées du corps, mais ne pas en mettre sur le visage ;

- Porter des vêtements longs, de couleur claire, un chapeau et des souliers fermés.

OUTILS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

- Feuillet *Avant qu'une tique vous pique...*
- Infographie *Quoi-faire-si-je-me-fais-piquer-par-une-tique?*
- Feuillet *Aménagement-des-terrains-résidentiels-pour-se-prémunir-contre-la-maladie-de-Lyme*

Vidéos :

- *Comment-se-transmet-la-maladie-de-Lyme ?*
- *Comment-prévenir-les-piqûres-de-tiques?*
- *Comment-agir-en-cas-de-piqûre ?*

Nous vous invitons à partager les divers outils suivants sur la maladie de Lyme :

Un lien internet peut aussi être ajouté dans vos communications ou sur votre site web vers la page ciusssmcq.ca/maladie-de-Lyme. Nous vous invitons également à consulter la page Un été sans souci pour y trouver des conseils concernant des problématiques de santé typiques en saison estivale (blessures sportives, allergies saisonnières, piqûres d'insectes, etc.) Enfin, nous vous invitons à suivre notre page Facebook et à consulter notre blogue où nous continuerons à diffuser des informations sur

des conseils préventifs et les endroits où consulter. Des outils imprimés Où consulter sont également disponibles.

SITES DE L'INSPQ À CONSULTER :

Maladie de Lyme en milieu de travail : https://www.inspq.qc.ca/zoonoses/maladie-de-lyme/outils-de-prevention

Boîte à outils pour les municipalités : https://www.inspq.qc.ca/zoonoses/tiques/boite-outils-municipal

Nous vous remercions de transmettre cette information à votre personnel, vos usagers ainsi qu'aux parents, en partageant cette lettre et les feuillets ci-joints. Vous contribuerez ainsi à améliorer la prévention et à veiller au bien-être de notre population.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Caroline Marcoux-Huard
Médecin spécialiste en santé publique
Direction de santé publique du CIUSSS de la Mauricie et du Centre du Québec